Mars 2022

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

EDITO

NOS ENGAGEMENTS D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Christophe Deldycke
Président

Turenne Groupe se positionne comme un acteur responsable dans sa mission de financement des entreprises en croissance.

Au-delà de la recherche de performance financière, le groupe revendique son souci d'éthique et son objectif de création de valeurs extra financières.

Soucieux de son impact ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de son rôle moteur auprès des entreprises qu'il accompagne, le groupe a signé les UN PRI, Principes pour un Investissement Responsable des Nations Unies, ainsi que la charte pour la parité femmes-hommes de France Invest.

Turenne Groupe s'implique au sein de la communauté pour promouvoir sa démarche durable en tant que membre actif du Comité de Pilotage de la Commission Sustainability de France Invest, ainsi qu'au sein de l'Initiative Climat International (soutenue par les UN PRI).

Dans le cadre de son activité d'investissement, Turenne Groupe est engagé depuis plusieurs années dans une démarche RSE active (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) au sein des entreprises dans lesquelles ses fonds investissent par la promotion de trois objectifs prioritaires :

1. **Favoriser la mise en place d'initiatives au sein des participations visant à réduire leur empreinte environnementale.**

   → Notre objectif à horizon 2025 est que 75% des sociétés des portefeuilles de nos fonds aient mis en place des initiatives visant à réduire leur empreinte environnementale.

2. **Accompagner les participations dans la mise en place de dispositifs de partage de la création de valeur au profit des collaborateurs au-delà des obligations réglementaires.**

   → Notre objectif à horizon 2025 est que 75% des sociétés des portefeuilles de nos fonds aient mis en place des dispositifs de partage de la création de valeur au-delà des obligations réglementaires. Il s'agit notamment de plans d'épargne entreprise et/ou d'intéressement (qu'elles soient sous les seuils ou non) et d'un système de partage des plus-values des dirigeants au profit des salariés.

3. **S'engager en faveur de la parité hommes-femmes au sein des instances de gouvernance des participations.**

   → Notre objectif à horizon 2030 est d'atteindre un taux de 30% de femmes siégeant aux Comités de direction de nos sociétés en portefeuille.

Notre Comité ESG Interne travaille chaque année sur la mise en place de la politique ESG du groupe, ainsi qu'annuellement sur la collecte, l'analyse et la publication des données ESG de l'ensemble des portefeuilles de Turenne Groupe. Notre politique ESG, les bonnes pratiques des entreprises accompagnées ainsi que les mesures mises en place en interne sont disponibles au lien suivant : https://www.turennecapital.com/groupe-turenne/investisseur-responsable/nos-engagements/.

FCPI TECHNO NUMERIQUE ET SANTE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FCPI IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0013181930
Régions d'investissement	Europe
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	Investi

DONNÉES AU 31/12/2021

Valeur liquidative au 31/12/2021	97,24 €
Performance depuis l'origine	-2,76%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	94,48%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	18,59%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

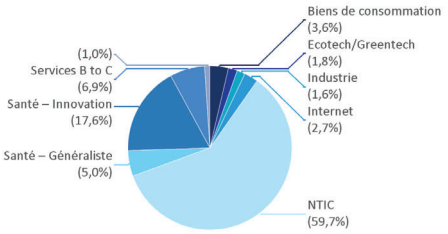

EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
ECODROP	NTIC	Ile-de-France
INDUSTRIAL SMART SOFTWARE TECHNOLOGY	NTIC	Pays de la Loire
LCS	NTIC	Ile-de-France
MARBOTIC	Services B to C	Aquitaine
AVIWEST	NTIC	Bretagne
BOREA	Santé – Innovation	Limousin

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

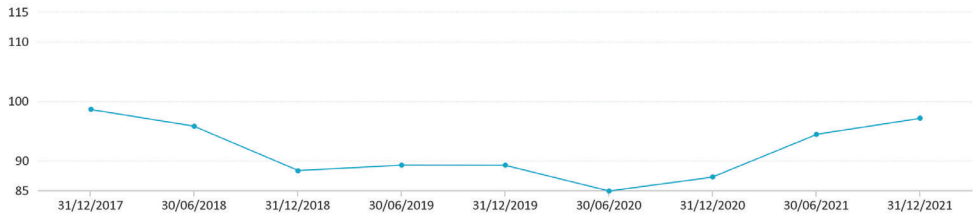

LE MOT DU GÉRANT

Le FCPI Techno Numérique et Santé a constitué son portefeuille d'entreprises innovantes depuis janvier 2021.

Au cours du semestre, le FCPI a réinvesti dans les sociétés Amolyt Pharma (développe des traitements visant à améliorer la vie des patients souffrant de maladies endocriniennes et métaboliques rares) et Singulart (galerie d'art en ligne).

La valeur de la part du fonds reste négative depuis sa création mais a progressé de + 2,86% sur le semestre.

FCPI TECHNO NUMERIQUE ET SANTE 2

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FCPI IR
Code ISIN	Part A - FR0013307386
Régions d'investissement	Europe
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	Investi

DONNÉES AU 31/12/2021

Valeur liquidative au 31/12/2021	114,67 €
Performance depuis l'origine	14,67%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	39,84%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

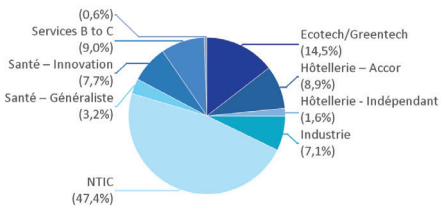

EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
SUSTAINCERT	Ecotech/Greentech	Luxembourg
AURA AERO	NTIC	Midi-Pyrénées
LCS	NTIC	Ile-de-France
AVIWEST	NTIC	Bretagne
BABYSAFE GESTION	Services B to C	Rhône-Alpes
AMOLYT PHARMA	Santé – Innovation	Rhône-Alpes

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

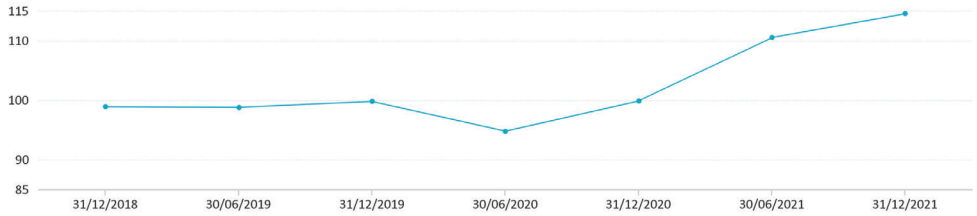

LE MOT DU GÉRANT

Le FCPI Techno Numérique et Santé 2 a d'ores et déjà constitué son portefeuille d'entreprises innovantes.

Au cours du semestre, le FCPI a réalisé de nouveaux investissements, dans les sociétés Aura Aero (développe des aéronefs à la pointe de la technologie), Sustaincert (vérification de crédits carbone) ainsi que dans les sociétés cotées Afyren (entreprise de chimie durable), Entech (spécialisé dans la conception et la fabrication de systèmes de conversion et de stockage des énergies renouvelables) et Waga Energy (producteur indépendant de biométhane). Le fonds a également réinvesti dans les sociétés Amolyt Pharma (développe des traitements visant à améliorer la vie des patients souffrant de maladies endocriniennes et métaboliques rares) et Singulart (galerie d'art en ligne) ainsi que dans les sociétés cotées Hoffmann Green (met au point des ciments très bas carbone) et Metabolic Explorer (entreprise de chimie biologique).

La valeur de la part du fonds est en croissance sur le semestre et affiche une progression de + 14,67 % depuis sa création grâce à la revalorisation de plusieurs sociétés du portefeuille.

FIP CROISSANCE ET RENDEMENT 2023

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR
Code ISIN	Part A - FR0013267200
Régions d'investissement	Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	Investi

DONNÉES AU 31/12/2021

Valeur liquidative au 31/12/2021	110,33 €
Performance depuis l'origine	10,33%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	34,55%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

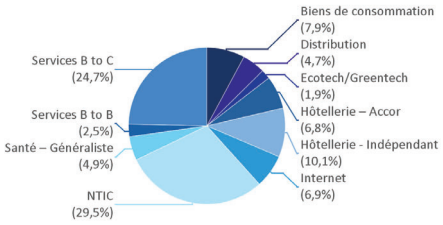

EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
BRIQUE HOUSE MOTHERLAND	Services B to C	Nord-Pas-de-Calais
NEXT-U	Services B to C	Aquitaine
SINGULART	NTIC	Ile-de-France
FWORCO	Hôtellerie - Indépendant	Ile-de-France
ARTICQUE INFORMATIQUE	NTIC	Centre
L'AGENCE WAM	Internet	Rhône-Alpes

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

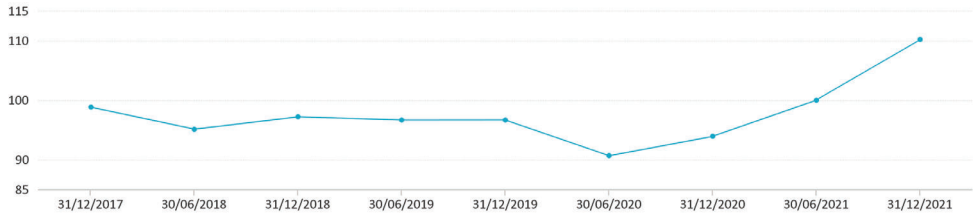

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Croissance & Rendement 2023 a constitué son portefeuille de jeunes PME implantées dans les régions Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre Val-de-Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.

Au cours du semestre, le FIP a procédé à la cession de la société Fide (édition de logiciels applicatifs) et de la société cotée Toutabo (vente en ligne de presse magazine).

La valeur de la part du fonds a progressé de + 10,33 % depuis sa création en novembre 2017, notamment grâce à la revalorisation de certaines sociétés du portefeuille.

FIP DEVELOPPEMENT EXPORT 2015

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR ISF
Code ISIN	Part A - FR0012420479
Régions d'investissement	Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En pré-liquidation

DONNÉES AU 31/12/2021

Valeur liquidative au 31/12/2021	85,60 €
Performance depuis l'origine	-14,40%
Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus	55,64%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	4,39%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

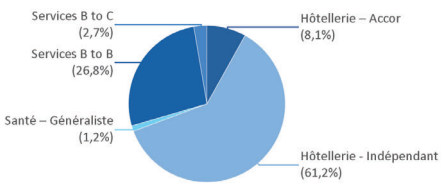

EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région
NOMINATION	Services B to B	Ile-de-France
FWORCO	Hôtellerie - Indépendant	Ile-de-France
HAUVOIE	Hôtellerie - Indépendant	Rhône-Alpes
LEPALAIS	Hôtellerie - Indépendant	Rhône-Alpes
VERSOTEL	Hôtellerie - Indépendant	Ile-de-France
ELYSEES HOLDING	Services B to B	Ile-de-France

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

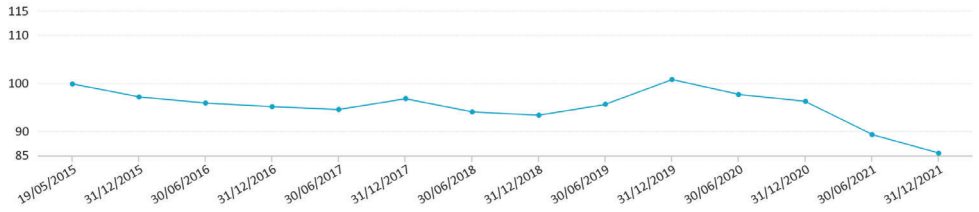

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Développement Export 2015 a été créé le 19 mai 2015 pour une durée de vie d'environ six ans, soit jusqu'au 31 mai 2021, éventuellement prorogeable de deux fois un an. La durée de vie du fonds a été prolongée une première fois d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2022.

Au 31 décembre 2021, date de la dernière clôture, le FIP détenait encore huit sociétés non cotées pour lesquelles des recherches de sorties sont en cours. Conformément au règlement du FIP, la durée de vie du fonds est prolongée une nouvelle fois d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2023.

Nous vous rappelons par ailleurs que Turenne Capital Partenaires a décidé d'ouvrir la période de pré-liquidation du FIP à compter du 30 juin 2021. Au cours de cette période de pré-liquidation, le FIP bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Le FIP n'est notamment plus tenu de respecter le quota d'investissement de 90 % de l'actif du fonds en PME régionales.

La valeur de la part du FIP reste en recul depuis sa création, en raison des baisses de valorisations de sociétés impactées par la crise économique. En effet, la crise du Covid a impacté certaines cessions prévues et nous a contraint à provisionner certaines participations hôtelières.

Nous travaillons sur la cession des 8 participations non cotées résiduelles et procèderons à une distribution en juin prochain.

Communication des frais prélevés, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais:

	FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)							
				31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
FIP "IR"	Croissance & Rendement 2023	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	97,33	96,80	94,04	110,33
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	0,82	4,21	7,62	10,88
				30/09/14	30/09/15	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19	30/09/20	30/09/21
FIP "ISF"	Entreprises Familiales Exportatrices	2013	VL + distributions	97,02	92,27	94,52	98,46	95,99	109,60	109,73	112,66
			Montant des frais	4,04	7,30	10,74	13,99	17,65	20,36	23,60	26,00
	Entreprises Familiales Exportatrices II	2014	VL + distributions	NA	95,36	98,25	97,50	104,10	101,38	94,28	106,41
			Montant des frais	NA	3,89	7,25	10,69	14,10	16,79	19,46	22,43
	PME Ouest 2016	2016	VL + distributions	NA	NA	97,84	97,32	93,38	93,40	93,38	92,23
			Montant des frais	NA	NA	1,11	3,70	5,40	8,80	12,17	14,72
				30/06/14	30/06/15	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19	30/06/20	30/06/21
	Développement Export 2015	2015	VL + distributions	NA	NA	96,00	94,65	94,16	95,72	97,80	89,46
			Montant des frais	NA	NA	2,76	5,81	9,00	12,02	15,44	18,82
				31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
FCPI	Techno Numérique et Santé	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	88,44	89,34	87,36	97,24
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	5,01	8,50	11,99	15,49
	Techno Numérique et Santé 2	2018	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	99,92	100,00	114,67
			Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	2,45	3,33	5,82

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.
Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :
a. La grandeur dénommée “Montant des frais” est égale au ratio entre :
- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d’entrée) réellement prélevés depuis la souscription
- le ratio entre, d’une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l’article 1er de l’arrêté du 10 avril 2012 et, d’autre part, la valeur de souscription initiale d’une part ou d’un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
b. La grandeur dénommée “Somme de la valeur liquidative” est égale à la somme de :
- la valeur liquidative d’une part ou d’un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l’usage de la présente publication et des informations qu’elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d’impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.